

De 1876 à 1880, l'hospice eut 4 lits et reçut en moyenne 30 enfants par an. De 1880 à 1884, l'hospice eut 10 lits et reçut en moyenne 60 enfants. De 1884 à 1898, l'hospice eut 36 lits et reçut en moyenne 70 à 90 enfants.

Le prix de revient d'une journée de malade a été de fr. 1.40 ces dernières années.

M. Martin publie chaque année un rapport médical avec les photographies des malades, avant et après le traitement. Sa pratique est un bel exemple de la valeur de la méthode de Venel dont il est le descendant (voir biographie Venel).

M. le professeur Roux écrit dans son rapport de 1893 (voir „Santé publique“, p. 174) : „Nous avons renoncé complètement aux tarsectomies pour pieds bots en grande partie sous l'influence des idées de M. Henri Martin de l'Institut orthopédique, dont nous admirons autant la patience que les beaux succès.“

(„Du traitement des pieds bots“, notice par Henri Martin, brochure de 56 pages, avec planches, Lausanne 1887.)

Hospice de l'enfance à Lausanne.

Médecins :

1861—1867, Dr Ph. de la Harpe et Dr A. Burnier;
1868—1888, Dr Joël;
1888, Dr V. Mercanton, ancien chirurgien de l'hôpital cantonal.

Fondé en 1861 par l'initiative privée et installé dans un emplacement peu favorable, l'*Hospice de l'enfance* de Lausanne fit construire un bâtiment spécial et y plaça ses malades en mai 1865.

L'établissement est destiné essentiellement aux enfants indigents ou peu fortunés atteints d'affections générales non contagieuses.

Depuis 1870, le nombre des lits est de 30.

En 1863 l'hospice a traité 60 malades, en 1876 162, de 1890—1896 en moyenne 215 (maximum 233).

Dans les 20 dernières années, la journée de malade est revenue à l'hospice à fr. 1.50 (minimum 1874, 1 fr.; maximum 1887, fr. 2.03). Le prix de pension est de 50 cts. au minimum.

Depuis 1882, l'hospice de l'enfance est dirigé par Sœur Dora Ramsperger, dont le dévouement et la bonté contribuent à rendre cette institution très populaire.

Hospice de St-Loup près La Sarraz.

La „petite infirmerie“, fondée en 1842 à Echallens pour l'instruction de diaconesses par le pasteur Germond, fut transférée après dix ans d'exercice dans les

bains de St-Loup. Elle était soutenue par la bienveillance privée, fait nouveau à cette époque, et recevait une cinquantaine de malades par année. Les docteurs Vulliamy et Mellet en furent les médecins.

L'hôpital de St-Loup a soigné :

En	1852	228	malades avec	9,950	journées
„	1862	261	„	8,679	„
„	1872	278	„	10,897	„
„	1881	224	„	13,313	„
„	1892	398	„	20,151	„
„	1896	431	„	20,803	„
„	1897	403	„	22,930	„

Médecins de l'hospice à St-Loup :

1852 à 1865, Dr Combe;
1865 à 1875, Dr Dupont;
1875 (encore en exercice), Dr Murisier.

Le fondateur, *Louis Germond*, est mort en 1868; son fils *Henri Germond* continua son œuvre. À la mort de ce dernier en 1881, la direction fut confiée à M. *Rau*.

L'institution de St-Loup a 4 établissements différents :

- 1° *L'hôpital pour malades guérissables* qui, depuis septembre 1897, est dans un vaste bâtiment, véritable hôpital modèle (34 lits).
- 2° *L'asile pour enfants chétifs, scrofuleux, rachitiques, atteints d'affections chroniques* (25 enfants au minimum).
- 3° *L'asile pour incurables* (Moyenne 34 lits de femmes).
Ces deux asiles seront prochainement réunis dans une construction spéciale très confortable.
- 4° Un *asile d'été* (fondé en 1865), ouvert du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, qui peut abriter 35 enfants.

Les malades pauvres sont reçus gratuitement à l'hospice. Les élèves diaconesses s'y forment aux soins des malades. L'institution est soutenue par des dons volontaires¹⁾.

Etablissements pour le traitement des maladies épidémiques.

La loi fédérale du 2 juillet 1886, concernant les mesures à prendre contre les épidémies offrant un danger général, ordonne aux cantons de tenir disponibles, à l'approche d'une épidémie, des locaux d'isolement. Dans le canton de Vaud, c'est aux communes que ce devoir incombe (loi sanitaire cantonale du 13 mars 1886).

¹⁾ Voir „Assistance publique“ dans la „Statistique du canton de Vaud“, 1^{re} livraison 1898.